

## L'intégration a des limites, pas l'école inclusive !

À la rentrée 2010, les UPI (Unités pédagogiques d'intégration) deviennent des Unités Locales pour l'Inclusion Scolaire. L'été dernier c'était les CLIS qui devenaient des classes pour l'inclusion scolaire. Ainsi, le terme «inclusion» tend à remplacer «intégration» pour nommer la scolarité des élèves handicapés en milieu ordinaire. La France reprend un terme utilisé aux Etats-Unis et dans divers autres pays depuis les années 1990. L'objectif de cet article sera de mieux comprendre les raisons de l'arrivée du terme inclusion en milieu scolaire et de pointer les différences importantes qu'il peut y avoir entre les pratiques d'intégration et celles de l'école inclusive.



### L'intégration scolaire

De 1975 à 2005, la loi française favorisait l'«intégration» ouvrant les portes de l'école à des élèves qui en étaient auparavant exclus. Ce terme «intégration» est cependant très ambigu : on peut, à la suite de Wolfensberger et Thomas (1983), distinguer trois niveaux d'intégration. L'intégration physique, qui se résume à la simple présence physique de l'enfant dans les locaux scolaires, l'intégration sociale lorsque l'enfant participe aux récréations, au restaurant scolaire, peut être présent dans une classe, mais n'y fait pas les mêmes activités que les autres élèves. Enfin, l'intégration pédagogique si l'enfant participe à tous les aspects de la vie scolaire, y compris aux activités d'apprentissage, avec, bien évidemment, des objectifs différenciés.

**La mise en œuvre de l'intégration, ne nécessite pas de réforme majeure de l'institution scolaire : l'enfant est accueilli dans les classes ordinaires s'il en a le niveau, et à défaut, dans une classe spéciale. Par contre l'intégration peut être un processus compliqué pour l'enfant handicapé, qui doit s'adapter aux normes de l'établissement qui l'accueille.**

La mise en œuvre de l'intégration, ne nécessite pas de réforme majeure de l'institution scolaire : l'enfant est accueilli dans les classes ordinaires s'il en a le niveau, et à défaut, dans une classe spéciale. Par contre l'intégration peut être un processus compliqué pour l'enfant handicapé, qui doit s'adapter aux normes de l'établissement qui l'accueille.

Bien évidemment, l'intégration, notamment pédagogique, a des limites : lorsque l'écart entre le niveau d'un enfant et le niveau attendu est trop grand, la situation devient intenable aussi bien pour les enseignants que pour les élèves ! Dans le cas d'un écart important, l'intégration est limitée à une intégration sociale ou physique et oblige fréquemment l'enfant à rejoindre une classe spéciale.



Schéma 1 : Le paradigme traditionnel, oppose scolarité en établissement et scolarité à l'école. Il rapproche intégration et inclusion.

L'intégration est une pratique adaptée aux élèves qui sont prêts à fréquenter l'école telle qu'elle est, autrement dit les élèves qui n'ont pas de difficultés d'apprentissages. C'est le cas des élèves présentant un handicap physique ou sensoriel, sans troubles associés : une fois les aménagements matériels réalisés, ces enfants peuvent accéder à l'école et apprendre (ou tenter d'apprendre...) comme les autres. La situation d'intégration est problématique pour les élèves qui ne peuvent pas apprendre la même chose que les autres au même moment que les autres. C'est le cas des enfants trisomiques, qui, dès les premières années de l'école élémentaire, ne peuvent avoir les mêmes objectifs d'apprentissage que les autres élèves. L'écart entre leurs besoins et ceux attendus des autres élèves non handicapés va finir par poser problème, le plus souvent au cycle III. Que faire alors, face à cet inexorable rejet des élèves différents ?

### L'école inclusive : un nouveau paradigme pour sortir de l'impasse

Si nous voulons sortir de cette impasse à la fois matérielle et théorique, nous devons poser la question autrement. C'est dans cet esprit que certains auteurs ont proposé de parler d'école inclusive, non pas pour développer ou renforcer les pratiques intégratives, mais pour changer les règles du jeu.

Partir des besoins des élèves, et organiser l'école pour être en mesure d'accepter tous les élèves est une façon de changer les règles du jeu. L'école inclusive suppose donc, avant tout, une posture éthique : elle enjoint l'école de s'adapter aux élèves, et non le contraire. C'est un bouleversement majeur, un changement dans la façon de penser (un changement de paradigme), fondant l'organisation de l'école non plus sur la normalité, mais sur la différence posée comme normale.

**L'école inclusive suppose donc, avant tout, une posture éthique : elle enjoint l'école de s'adapter aux élèves, et non le contraire. C'est un bouleversement majeur, un changement dans la façon de penser (un changement de paradigme), fondant l'organisation de l'école non plus sur la normalité, mais sur la différence posée comme normale.**

ment dans la façon de penser (un changement de paradigme), fondant l'organisation de l'école non plus sur la normalité, mais sur la différence posée comme normale.

Ce changement de paradigme a des conséquences importantes. Ainsi, dans la logique inclusive la question « l'école inclusive, est-ce que ça marche ? », n'a pas de sens. Si l'école doit être le lieu de scolarisation de tous les enfants, il est alors nécessaire ; au sein de l'école, de trouver les solutions pour que ça marche... ainsi l'école inclusive n'a de limite que celle de notre savoir-faire en la matière.

Le passage de l'intégration à l'école inclusive constitue donc une rupture dans la façon de penser la différence à l'école. Peut-être même, comme le dit Stiker (2005), une rupture plus importante que lors du passage de la ségrégation à l'intégration qui s'est limité à l'ouverture des portes de l'école à la différence.

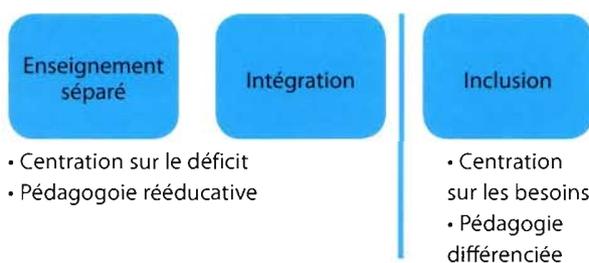


Schéma 2 : ségrégation et intégration sont rapprochés, elles s'opposent à inclusion car elles n'entretiennent pas le même rapport à la norme.

Dans cette perspective, ségrégation et intégration peuvent être regroupées dans le même paradigme car elles entretiennent le même rapport à la norme. Par contre, l'intégration et l'inclusion ne procèdent plus de la même logique et les conséquences sont importantes.

L'intégration propose un parcours adapté aux seuls élèves handicapés, l'écart à la norme est omniprésent alors que l'école inclusive propose un parcours de réussite à tous les enfants (les enseignements qui leur sont proposés sont ceux dont ils ont besoin et ne sont pas prédéterminés par une norme).

**Dans la logique intégrative, les adaptations ne concernent que les élèves différents alors que pour l'école inclusive, l'adaptation est un principe pédagogique général, permettant à tous les enfants, par nature différents, d'apprendre au mieux de leurs possibilités. Ainsi, l'enfant handicapé n'est pas « inclus » c'est l'école qui est inclusive.**

Dans la logique intégrative, les adaptations ne concernent que les élèves différents alors que pour l'école inclusive, l'adaptation est un principe pédagogique général, permettant à tous les enfants, par nature différents, d'apprendre au mieux de leurs possibilités. Ainsi, l'enfant handicapé n'est pas « inclus » c'est l'école qui est inclusive.

La logique intégrative nécessite des structures prévues à l'avance, notamment des structures d'enseignement adaptées (CLIS...), pour anticiper la « sortie » des élèves du circuit ordinaire. Dans la logique inclusive, l'école s'organise en fonction des besoins des élèves qu'elle accueille ici et maintenant (création de groupes, d'une structure fermée...). Nous pourrions multiplier les exemples qui montrent que l'école inclusive n'est pas une simple intégration poussée (voir Thomazet, 2008).



Schéma 3 : de l'intégration à l'école inclusive

## Conclusion

Il existe en France et ailleurs de nombreux lieux où parents, enseignants, professionnels ont su inventer l'école inclusive. L'école inclusive n'est donc pas une utopie ! Par contre, la généralisation de ces « expériences » nécessite de repenser l'école pour ne pas laisser enfants et adultes dans des situations difficiles, confrontés à une hétérogénéité qu'ils ne peuvent gérer dans le cadre normatif qui leur est imposé. Les dynamiques actuelles concernant le handicap permettent d'envisager la mise en œuvre de l'école inclusive, avec, cependant, une condition de principe qui amènerait à prendre en compte l'ensemble des besoins éducatifs particuliers, qu'ils soient issus d'un handicap, ou d'inégalités sociales ou culturelles et une condition de moyens, financiers, de recherche, de formation, qui permettrait à l'école, en tant qu'institution, de se transformer et de s'ouvrir aux élèves à besoins éducatifs particuliers. ■

### Serge Thomazet

Enseignant-Chercheur à l'IUFM d'Auvergne, composante de l'Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand)

Contact : [serge.thomazet@univ-bpclermont.fr](mailto:serge.thomazet@univ-bpclermont.fr)

Domaines de recherche : école inclusive, pratiques des enseignants confrontés à des élèves à besoins éducatifs particuliers.

### Bibliographie

- Stiker, H. J. (2005). Corps infirmes et sociétés. (3ème éd.). Paris: Dunod.
- Thomazet, S. (2008). L'intégration a des limites, pas l'école inclusive. *Revue des Sciences de l'Éducation*, 34(1), 123-139.
- Wolfensberger, W., & Thomas, S. (1983). *Passing : programme d'analyse des systèmes de services*. Gatineau: Les Communications Opell.